

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	29
Votants par procuration	16
Absents	8
Total des votes	45

4. Fonction publique

4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du cinq septembre 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, Mme DA SILVA, Mme ROULAND, M. BOUET, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme MONLON, Mme CABOT, Mme QUESNEY, M. AUBE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEN

TITULAIRES EXCUSES : M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, M. LEROY, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. BARRE, M. TIMON, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. DOUYERE, Mme BINET, M. PLATEL, M. BLAS

SUPPLEANTS PRESENTS : M. DELONGUEMARE, M. MEAUDE, Mme QUEVAL, M. VETEL, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. FOURNIER à M. MARIE, M. BOUCHER à M. DELONGUEMARE, M. BISSON à Mme ROULAND, M. LEROY à M. COUREL, Mme DEFLUBE à M. BOUET, M. DUMESNIL à M. SIMON, M. BONVOISIN à Mme DE ANDRES, M. BARRE à M. MEAUDE, M. TIMON à M. DARMOIS, Mme DUVAL à Mme ROSA, M. LEFRANCOIS à M. CANTELOUP, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, M. VALLEE à M. TIHY, M. MORDANT à M. RUVEN, Mme BOQUET à Mme QUEVAL, M. BLAS à Mme BOURNISIEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme. DA SILVA

del_0103_2023_Création d'un poste de **CONTROLEUR DE GESTION** emploi permanent

La Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle et la ville de Pont-Audemer, ensemble, souhaitent engager une démarche d'amélioration globale de la gestion publique afin de transformer certaines contraintes en leviers d'optimisations de leur performance. Pour y parvenir, elles souhaitent développer largement la pratique du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques.

Il est donc proposé de créer un poste de contrôleur de gestion positionné hiérarchiquement au sein du POLE DIRECTION GENERALE - Direction des Finances et de la Commande Publique. Ce poste est un emploi permanent qui doit figurer au tableau des effectifs.

Les différentes missions, compétences nécessaires et contraintes particulières sont détaillées ci-dessous.

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, pour une durée déterminée d'un an maximum et prolongé dans la limite totale de deux ans lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Contrôleur de gestion (H/F)

- Ville de Pont-Audemer et Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle
- Contrôleur de gestion (H/F)

Description de l'organisme :

La communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle, située en Normandie dans le département de l'Eure, regroupe 32 communes et fonctionne en services mutualisés avec la ville de Pont-Audemer depuis 2017.

Dans le cadre du renforcement de la direction des finances et dans le but de mettre en place les outils permettant une évaluation approfondie des politiques publiques menées, l'intercommunalité et la ville recherchent leur futur(e) contrôleur de gestion.

Profil de poste :

Sous l'autorité de la directrice des finances, vous participez à l'optimisation et à la mise en œuvre des outils de contrôle de gestion pour l'intercommunalité et la ville. Vous mettez en place les procédures nécessaires à la direction générale et aux élus pour l'évaluation des politiques publiques.

En appui de votre hiérarchie, vous facilitez la compréhension des enjeux budgétaires, vous analysez les coûts, clarifiez les flux financiers, identifiez les problématiques et êtes force de proposition quant aux décisions stratégiques à prendre.

Dans un processus de sécurisation des comptes de la collectivité, vous fiabilisez l'actif, sa correspondance avec l'inventaire, ainsi que la gestion pluriannuelle des investissements. Dans ce cadre, vous assurez la conformité comptable en respectant les délais fixés et la feuille de route.

Vous accompagnez les différents services dans la compréhension des politiques publiques et avez un rôle de conseil auprès des élus.

Profil recherché :

Issu(e) d'une formation supérieure en contrôle de gestion, vous maîtrisez les grands principes comptables des procédures financières d'une collectivité territoriale. Expert en organisation et planification, vous justifiez d'une expérience pertinente en gestion financière et maîtrisez les outils nécessaires à l'analyse et à la synthèse des ressources et dépenses. Vous avez le sens du service public et souhaitez participer à la modernisation des finances au sein d'un territoire attractif.

Conditions / avantages

Cadre d'emploi des attachés. Poste ouvert aux contractuels.

VU l'article L.313-1 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il faille palier aux besoins identifiés au sein de la CCPAVR,

CONSIDERANT qu'il convient de recruter un Agent au grade d'ATTACHE répondant aux critères définies dans l'annonce qui sera publiée sur le site EMPLOI TERRITORIAL pour exercer ces fonctions à temps complet.

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'AUTORISER** la création du poste de Contrôleur de gestion au grade d'ATTACHE,
- **D'AUTORISER** la modification du Tableau des effectifs de la C C P A V R sur les emplois permanents au grade de recrutement,
- **DE FIXER** la rémunération selon le grade de recrutement,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget,
- **DE DONNER** tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Pont-Audemer, le 11 septembre 2023

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

